Investance Partners
Un cabinet de conseil à pART

Newsletter IP2

Mars 2025

Payments, Cash Management

Contact :
Emmanuelle WEISBERG
Partner BU IP2
ip2@investance-partners.com

Sommaire

Actualités sectorielles
- Evolution des modes de règlement
- Partenariats stratégiques dans le processing des paiements

Actualités réglementaires
- Point de vue sur l 'IA par Vélérie Fasquelle
- Ouverture d'accès à l'Eurosystème

Du côté des paiements RSE...

L'évènement du mois

Le saviez-vous

Actualités sectorielles

Des nouveautés au niveau des paiements

Les Français continuent d'apprécier les espèces, même si leur usage se réduit au profit des paiements par carte et mobile

En février 2025, la Banque de France a communiqué sur les habitudes de paiement des consommateurs.
Ils ont pu montrer que c'est la première fois que le paiement par espèces est dépassé par l'usage de la carte bancaire. En effet, dans un monde numérisé, les espèces sont de moins en mois utilisées pour le paiement.
Une grande majorité des Français montrent toujours une importance pour les espèces, et y voient de nombreux avantages.

Création d'Estreem par BNP Paribas et BPCE

BNP Paribas et BPCE ont finalisé leur projet de partenariat stratégique dans le domaine des paiements, annoncé en juin dernier. Ils ont ainsi créé Estreem, la nouvelle société française du processing de paiements. Ils ont pour volonté de faire entrer Estreem dans le Top 3 des processeurs d'Europe. Ce dernier correspond à l'ambition des deux groupes de faire des paiements le cœur de leur offre. "Estreem constitue une véritable avancée stratégique à la lumière de la profonde transformation du marché des paiements, où fiabilité, sécurité et fluidité sont au cœur des échanges et attentes." Thierry Laborde, Directeur général délégué de BNP Paribas.

Actualités réglementaires

Sécurité des paiements et protection des consommateurs

Valérie Fasquelle : « Avec l'intelligence artificielle, l'enjeu est l'adaptation. Loin de remplacer l'humain, elle redéfinit son rôle et ses compétences. »

💻Valérie Fasquelle, directrice générale du Système d'Information, revient pour la Banque de France sur les effets du déploiement de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur financier. Elle y explique le double défi que pose l'IA pour l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) : encadrer son utilisation tout en exploitant son potentiel afin de pouvoir mettre en œuvre . Elle montre que l'intelligence artificielle (IA) et l'IA générative sont des leviers de transformation numérique du secteur financier qui offrent de nombreuses opportunités, tout en soulevant certains défis comme des risques liés à la cybersécurité.

Décision publiée par la BCE pour permettre aux Prestataires de Services de Paiement non bancaire d'accéder aux systèmes de paiement de l'Eurosystème.

📄Le 27 janvier 2025, la BCE a adopté le code BCE/2025/2 destiné à encadrer l'accès aux prestataires de services de paiement non bancaires (NB-PSPs) aux services de paiement que les banques centrales et leurs comptes exploitent. Les NB-PSPs devront tout de même remplir certaines conditions, comme assurer la sécurité de leur infrastructure, ou encore se soumettre à une vérification annuelle de la part de la banque centrale concernée.

Avant, les établissements bancaires étaient les seuls à avoir accès. L'ambition de cette décision est d'améliorer l'efficacité des paiements en rendant plus simple les paiements instantanés dans l'euro-zone, tout en veillant à l'intégrité des marchés, la concurrence et l'innovation, en conservant la stabilité ainsi que la sécurité des paiements.

Cette décision rentrera en vigueur dès le 9 avril 2025, soit vingt jours après sa publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Volet RSE

Une avancée à deux vitesses

Pour financer un écosystème de banques durables… Après l'empreinte carbone, ING Espagne calcule l'empreinte hydrique

🌿 Avec My ECOHuella, ING devient la première banque en Espagne à calculer l'empreinte hydrique de tous ses clients. En effet, cet outil permet le calcul de l'impact environnemental (CO2 et eau) généré par leurs transactions bancaires et surtout, développe des recommandations personnalisées pour le réduire. Cette avancée à été permise par une collaboration avec Clarity AI, pionnière dans l'analyse des données de durabilité grâce aux données de plus de 70 000 entreprises et des méthodes de calcul avancées. En pratique, c'est un service disponible dans l'application bancaire grâce aux traçages des reçus des cartes et comptes bancaires. Grâce à cette fonctionnalité, les clients dispose d'un outil intuitif permettant une comparaison avec les 6 derniers mois, et donc également, de gérer leur impact environnemental au quotidien. ING renforce, grâce à cette initiative pionnière, son engagement en faveur du développement durable en conscientisant ses clients sur leur consommation d'eau.

La simplification de la Directive Omnibus aura un réel impact sur le paiement durable en favorisant l'engagement des banques Françaises pour une Europe ambitieuse et efficace.

🌍 La Fédération Bancaire Française (FBF) met en avant des objectifs ambitieux en matière de transition environnementale. Ainsi, le reporting extra financier doit être, selon les propositions de notre secteur, globalement simplifié pour une meilleure exécution. Au sujet de la Directive Omnibus présentée fin février, la FBF demande que soit pris en compte les retours des dernières années d'application de la CSRD, qui demandait un nombre trop important de données, mais aussi que la due diligence ne soit liée qu'à des obligations de moyens et non de résultat. Poursuivant cette ambition, la FBF publie une note « Cutting the red tape » ou, dans la lignée des rapports Draghi et Letta, elle demande l'établissement d'un cadre réglementaire qui concilie stabilité financière, consommateurs et compétitivité de l'industrie. Des universitaires et experts en droit bancaires soulignent les mêmes problématiques dans une publication « Less Is More » saluée par la FBF. Les banques françaises, en parfait alignement avec les ambitions européennes, se positionnent donc en faveur d'une réglementation solide, simplifiée et équilibrée entre transition écologique et compétitivité.

En lien avec l'actualité :

- Fruggr acquiert CarbonScore : une alliance stratégique pour créer un leader du numérique responsable
- Semaine de l'éducation financière et passeport EDUCFI
- SG-Forge lance son stablecoin adossé à l'euro sur Stellar
- Swift communique sur les nouveaux services développés pour améliorer l'expérience de paiement.

L'évènement du mois

Publication

Publication de La Banque de France pour les nuls

Écrit par un collectif d'experts en 230 pages claires, illustrées, et ponctuées d'anecdotes, cet ouvrage explique la politique monétaire, les moyens de paiement, la stabilité financière.
Il retrace l'histoire, les missions, les lieux, de la banque centrale. Inflation, finance verte, marchés financiers, déficit... les sujets d'économie n'auront bientôt plus de secret pour vous !

Le saviez-vous ?

Une nouvelle série de billets sera mise en circulation.

Le thème des billets en euro actuellement en circulation s'intitule « Époques et styles ». Des fenêtres, des portes et des ponts s'inspirant des styles architecturaux de diverses périodes de l'histoire européenne en constituent les principaux motifs.

Nous vous retrouverons bientôt pour de nouvelles actualités.